



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2016 VESINES

Le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy Billoudet, Président, le 11 juillet 2016, à 20h30, à Vésines, sur convocation adressée le 5 juillet 2016.

Liste des présents

Guy Billoudet, Jean-Marc Willems,, Dominique Repiquet, Françoise Bossan, Jean-Claude Thévenot, Jean-Louis Malaterre, Michel Nové-Josserand, Christian Bernigaud, Françoise Duby, Guy Monterrat, Catherine Renoud-Lyat, René Bornarel, Gilles Dumas, Denis Lardet, Arnaud Coulon, Agnès Catherin, Bertrand Vernoux, Jean-Paul Benas, Pascale Robin, Laurence Berthet, Daniel Clere, Gilbert Jullin, Elisabeth Douard.

Excusés

Michel Fontis
Jean-Jacques Besson
Lydie Valette-Rach
Stéphanie Bernard
Jean-Pierre Réty
Philippe Plénard

donne pouvoir à Jean-Marc Willems
donne pouvoir à Françoise Bossan
donne pouvoir à Dominique Repiquet

donne pouvoir à Bertrand Vernoux jusqu'au rapport n°39
donne pouvoir à Daniel Clere

Absents

Eric Diochon - François Paquelier- Sylvette Prudent

Le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte. Monsieur Arnaud Coulon est désigné secrétaire de séance. Préalablement, Monsieur le Président précise que le rapport n°40 est retiré de l'ordre du jour.

Adoption du compte-rendu du 13 juin 2016

Le compte rendu du Conseil de communauté du 13 juin 2016 est adopté moins une abstention.

ZA Feillens-Replonges : lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté de Communes du Pays de Bâgé aménage et gère des zones d'activités pour aider les entreprises à s'implanter ou à développer leurs activités sur le territoire.

Ainsi, la ZA de Feillens-Replonges, située à l'embranchement de l'A40, et en extension de la ZA intercommunale de Feillens, assure une continuité des aménagements existants tout en offrant un nouvel espace aux activités industrielles.

De plus, et grâce aux aménagements routiers, la ZA Feillens-Replonges débouche directement sur une voie départementale pour aboutir au giratoire qui permet d'accéder à l'A40.

Ceci permet un trafic fluide, sans traversée de hameaux d'habitation ni de zone agglomérée.

Pour cet espace économique d'une surface cumulée d'environ 40 hectares, l'ensemble des réseaux a été créé et raccordé aux réseaux collectifs publics.

La demande d'implantation d'entreprises est importante et il est désormais indispensable de maîtriser l'ensemble du foncier afin de rendre la commercialisation possible, l'opération ayant un caractère d'intérêt général.

La grande majorité des parcelles est détenue par la Communauté de Communes et quelques-unes restent propriété de personnes privées.

Il est donc proposé d'engager les procédures d'expropriation par la déclaration d'utilité publique, sur l'ensemble des parcelles nécessaires à la maîtrise foncière, et ce, conformément au code de l'expropriation.

Les parcelles sont les suivantes :

Commune de Feillens : ZI 76 – 67 – 68 – 245 – 242 – 241 – 85 – 86 – 87 – 2701

Commune de Replonges : ZA 100 – 104 – 103

Il est précisé au compte-rendu, en réponse à la question posée par monsieur René Bornarel, que la surface concernée est d'environ 15 000 m².

Monsieur Gilles Dumas s'interroge sur le fondement du droit à expropriation.

Monsieur le Président lui précise que ce dernier est fondé par l'intérêt économique, au sein d'une ZAC classée en zone NAX au PLU des deux communes.

La demande d'implantation des entreprises est forte sur le secteur et les zones de Saint-André de Bâgé et de Bâgé la Ville ne correspondent pas au besoin.

Le Conseil, par 26 voix pour et deux abstentions autorise le Président, ou son représentant, à demander à Monsieur le Préfet la mise à l'enquête publique en vue de rendre cessibles les terrains ci-dessus listés et à solliciter l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire.

Monsieur René Bornarel indiquant que son abstention est uniquement fondée par l'absence préalable de réunion de la commission développement économique, monsieur le président lui objecte que l'on peut invoquer tout motif pour s'effacer devant un vote, la réunion de cette commission ne modifiant en rien la décision à arrêter.

ZA Feillens : vente d'une parcelle de terrain – Autorisation de signer

La société Servimo a un projet d'implantation globale sur Feillens et souhaite, dans un premier temps, acquérir une bande de terrain située sur les parcelles n° 2526 et 451 de manière à obtenir une bande de 7 mètres de circulation autour du bâtiment. Un accord a été trouvé et la vente se fera moyennant le prix de 30 € HT /m².

Monsieur Gilles Dumas demande si cette acquisition est fondée par un souhait plus global d'acquisition de bâtiment pour s'étendre.

Monsieur le Président répond par l'affirmative et monsieur Guy Monterrat précise que l'acquisition de la bande de terrain est une nécessité au regard de la difficulté pour faire le tour du bâtiment.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Président, ou son représentant, à signer la vente d'une bande de terrain située sur les parcelles n° 2526 et 451, à Feillens, moyennant le prix de 30 € HT/m².

Vente du bâtiment Union de coopératives agricoles Bresse Revermont Saône

La CCPB a financé la construction d'un bâtiment de stockage et de mélange pour l'alimentation animale lieudit « Au Vernay » à Bâgé-la-Ville au profit de la coopérative agricole UNION BRESSE REVERMONT SAONE.

La CCPB et les Présidents de la coopérative agricole UNION BRESSE REVERMONT SAONE se sont engagés à louer, de manière conjointe et solidaire, ce bâtiment.

Cette location a été consentie sous forme d'un crédit-bail immobilier.

Aujourd'hui, les Présidents de la coopérative agricole UNION BRESSE REVERMONT SAONE souhaitent acquérir le bâtiment.

Compte-tenu des loyers déjà versés par la coopérative agricole UNION BRESSE REVERMONT SAONE, en déduction du coût de construction du bâtiment par la CCPB, le prix de vente est de 1 828 728,32 € HT, soit un prix TTC de 2 194 473,98 €.

Afin de répondre à leur souhait, il est proposé d'autoriser le Président à procéder à la vente du bâtiment.

Le Conseil, à l'unanimité, Monsieur Michel Nové-Josserand ne prenant pas part au vote, autorise le Président, ou son représentant, à entreprendre toutes les démarches aux fins de vendre le bâtiment, et autorise le Président, ou son représentant, à signer les actes nécessaires correspondants.

SAS Alternativ'Stockage : autorisation du Président à émettre les titres

Par délibération en date du 13 juin 2016, le Conseil de Communauté a autorisé le Président à assigner, pour défaut de paiement, et après sommation à comparaître restée sans réponse, les SCI Dauphine Bourgogne, SCI les Salins, SAS Alternativ'Stockage – et toute autre société s'il était démontré un lien avec celles existantes – devant les tribunaux compétents.

Pour mémoire, la Communauté de Communes du Pays de Bâgé a financé, pour ces sociétés, une opération de 884 817,26 €, remboursable sur 15 ans, avec des mensualités de 7 652,62 € TTC, mensualité non honorée depuis septembre 2014.

Il convient donc désormais d'émettre les titres, sans préjuger des sommes qui seront à recouvrer depuis l'exploitation.

Il est donc proposé d'autoriser le Président à émettre les titres correspondant aux mensualités du crédit-bail immobilier.

Messieurs Gilles Dumas et René Bornarel demandent pourquoi les titres n'ont pas été émis depuis 2014.

Monsieur le Président indique que tout a été mis en œuvre, qu'habituellement les entreprises signent et paient et que c'est la première fois qu'une telle situation se produit, ce qui justifie l'assignation devant les tribunaux compétents.

Monsieur François Sébert, en sa qualité de Trésorier, précise aux membres du Conseil que désormais, le Trésor Public va mener une action de recouvrement, en parallèle des actions engagées par la CCPB.

En effet, si la société n'honore pas les titres, il lancera, sous deux mois, une action contentieuse.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Président à émettre les titres correspondant aux mensualités dues par la SAS Alternativ'Stockage, et ce à compter du 1^{er} juillet 2016, nonobstant la saisine des tribunaux.

Décision modificative - Budget administratif

Afin d'engager la réparation d'un sinistre survenu au niveau de la porte double du boulodrome à Dommartin, et d'émettre le titre correspondant au montant des travaux pris en charge par l'assurance, il convient d'augmenter le compte « Entretien et réparation des bâtiments », en dépenses, section de fonctionnement, ligne 61522, et d'ouvrir une ligne de crédits, en recettes, section de fonctionnement, compte 7788, à hauteur de 5 100 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
61522	entretien et réparation des bâtiments	5 100,00 €
RECETTES		
7788	produits exceptionnels divers	5 100,00 €

Le Conseil, à l'unanimité autorise le Président, ou son représentant, à augmenter le compte « Entretien et réparation des bâtiments », en dépenses, section de fonctionnement, ligne 61522, et d'ouvrir une ligne de crédits en recettes, section de fonctionnement, compte 7788, à hauteur de 5 100 €.

Décision modificative - Budget action économique

Lors de la création de la pépinière d'entreprises, une subvention du FEDER avait été accordée au vu du montant des travaux initialement prévus.

Après réalisation complète des travaux de construction de la pépinière, il s'avère que les dépenses réelles ont été inférieures aux dépenses prévues, il y a donc eu un trop perçu de la subvention FEDER pour un montant de 39 773,93 €.

Afin de pouvoir régulariser cette situation, il convient d'ouvrir une ligne de crédits en dépenses, section d'investissement, compte 1317 (budget communautaire et fonds structurels), pour 39 773,93 €, et de diminuer la ligne de crédits en dépenses, section d'investissement, compte 1641 (emprunts en euros), pour 39 773,93 €,

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
1641	emprunts en euros	-39 773,93 €
1317	budget communautaire et fonds structurels	39 773,93 €

Le Conseil, à l'unanimité autorise le Président, ou son représentant, à ouvrir une ligne de crédits en dépenses, section d'investissement, compte 1317 (budget communautaire et fonds structurels), pour 39 773,93 €, et diminuer la ligne de crédits en dépenses, section d'investissement, compte 1641 (emprunts en euros) pour 39 773,93 €.

Décision modificative - Budget action économique

Monsieur François Sébert indique que sur ce point une délibération n'est pas nécessaire car pour les cessions, il est possible d'inscrire directement la vente en section d'investissement, compte 024.

Renouvellement du Projet Educatif Territorial (PEDT)

La Communauté de Communes a été signataire d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) pour la période 2014-2016. Ce dernier arrivant à échéance cette année, il convient donc d'établir un avenant pour l'année 2017 pour le renouveler, la fusion des Communautés de Communes ne permettant pas de se projeter sur trois ans. Les nouveaux horaires des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) doivent figurer dans cet avenant.

A partir de septembre 2016, les TAP s'organiseront de la façon suivante dans les écoles de la CCPB :

♦ **ECOLE BÂGE-LA-VILLE**

Pas de changement par rapport à cette année :

- pour l'école maternelle : les TAP se dérouleront les lundis et jeudis de 14h45 à 16h15,
- pour l'école élémentaire : les TAP auront lieu les mardis et vendredis de 15h00 à 16h15.

♦ **ECOLE BÂGE-LE-CHÂTEL**

Deux TAP d'1h30 seront proposés aux enfants les lundis et vendredis de 15h00 à 16h30.

♦ **ECOLE DOMMARTIN**

Deux TAP d'1h30 seront organisés les mardis et jeudis de 15h00 à 16h30.

♦ **ECOLE PRIVEE FEILLENS**

Pas de changement :

- Les PS et MS auront toujours quatre fois 45 minutes de TAP les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 14h15.
- Les classes de GS-CP-CE1 auront TAP les mardis et vendredis de 15h30 à 16h30.
- Les classes de CE2-CM1-CM2 auront TAP les lundis et jeudis de 15h30 à 16h30.

◆ **ECOLE PUBLIQUE FEILLENS**

Pas de changement :

- Les PS, MS et GS auront quatre TAP de 45 minutes de 13h15 à 14h00 (sieste et activités calmes).
- Les CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 auront deux TAP d'1h30 les mardis et vendredis (14h30-16h00).

◆ **ECOLE PUBLIQUE MANZIAT**

Un seul TAP sera organisé le vendredi de 13h30 à 16h30 (au lieu de quatre TAP de 45 minutes).

◆ **ECOLE PUBLIQUE REPLONGES**

Pas de changement : un TAP de 3h le jeudi (13h30-16h30).

◆ **ECOLE SAINT-ANDRE-DE-BÂGE**

Pas de changement : deux TAP d'1h30 les mardis et vendredis (15h15-16h45).

Monsieur Gilles Dumas demande si les PEDT sont signés par année civile ou scolaire.

Monsieur le Président lui répond que c'est par année civile.

Il s'interroge également sur le changement d'horaire des TAP de l'école publique de Feillens qui aurait été modifié sans avenant.

Madame Catherine Renoud-Lyat lui rappelle qu'un avenant a bien été pris.

Le Conseil, à l'unanimité autorise le Président, ou son représentant, à signer l'avenant permettant le renouvellement du PEDT pour l'année 2017.

Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés doit être soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Ce rapport annuel, outil d'information et de transparence, est destiné à l'information des usagers et des élus locaux.

Ce rapport ainsi que la délibération du Conseil Communautaire sont mis à la disposition du public.

Le Conseil Municipal de chaque commune membre est destinataire du rapport annuel adopté par le Conseil Communautaire.

Monsieur Jean-Paul Benas commente le rapport et invite les membres du Conseil à le parcourir attentivement

Le Conseil, à l'unanimité approuve le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

En application de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement est présenté par Monsieur le Président à l'assemblée délibérante et destiné, notamment, à l'information des usagers.

Le rapport et l'avis du Conseil de Communauté sont mis à la disposition du public.

Le Conseil Municipal de chaque commune membre est destinataire du rapport annuel adopté par le Conseil Communautaire.

Monsieur Dominique Repiquet présente au Conseil le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif, récapitulatif, notamment, les indicateurs techniques et financiers prévus aux articles 2224 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Pour mémoire, le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) est en charge des contrôles de conception et de réalisation des installations neuves d'assainissement non collectif à construire, ainsi que du contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif existantes sur le territoire de la CCPB.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2015 du service public d'assainissement non collectif.

Informations et questions diverses

Monsieur Denis Lardet précise que les défibrillateurs ont été livrés à la Communauté de communes et que cette dernière prend en charge le contrat de maintenance.

Monsieur le Président indique que la Mutualité de l'Ain fera une remise officielle.

Les travaux du boulodrome doivent commencer fin juillet

Madame Françoise Bossan informe les membres du Conseil de la réunion qui s'est tenue avec les homologues de la Communauté de communes de Pont de vaux sur le thème du tourisme et de la Culture.

S'il existe des similitudes, un travail d'analyse reste à faire, notamment sur les infrastructures touristiques.

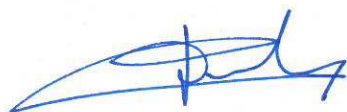
Monsieur Jean-Paul Benas se félicite de l'arrêt de la pluie qui permet d'entreprendre certains travaux d'hydraulique.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que le siège sera exceptionnellement fermé le vendredi 15 juillet et que les agents en fonction ce jour-là devront compenser par des heures supplémentaires.

Il est enfin précisé à monsieur René Bornarel que les documents présentés par le cabinet KPMG lors de la réunion plénière à Replonges seront adressés à l'ensemble des élus.

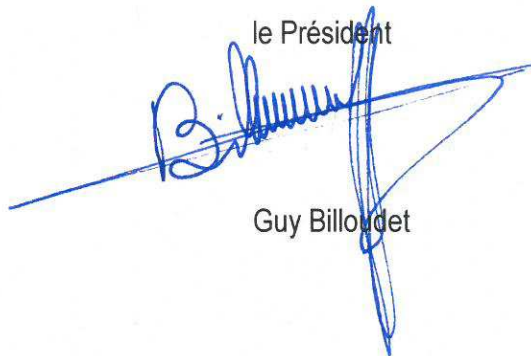
----- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 15-----

Le Secrétaire de séance



Arnaud Coulon

le Président



Guy Billoudet